

N°1405

du 15
JANVIER
2021



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

SANTÉ

P.7

Augmentation
de cas positifs de
Coronavirus au Togo
Et si tous les Togolais redoublaient d'effort!

ECONOMIE

P.4

Allègement des charges fiscales
Des réductions maintenues
pour stimuler l'investissement

TOURNOI U-17 DE L'UFOA B

P.5

Disqualification du Togo
La FTF relève de graves vices de forme et de fond

P.3 Création du Centre National de Lecture et d'Animation Culturelle (CENALAC)

OFFRIR UN ESPACE PROPICIE D'EXPRESSION DE TALENTS

aux jeunes partout sur le territoire national

*L'ambition est de passer de 12 CLAC
(Centres de lecture et d'animation culturelle)
aujourd'hui à 60 à l'horizon 2025*



Dr Kossi Gbényo LAMADOKOU,
Ministre du Tourisme et de la Culture

P.4 Pour l'alimentation animale

Production d'asticots

une dizaine de personnes formées au CERSA

P.3 Performance des élèves au Togo

Quelle est l'influence de l'environnement scolaire?

Vient de paraître

Perdre le corps de l'écrivain Théo Ananissouh

Perdre le corps est le nouvel opus de l'écrivain togolais Théo Ananissouh, qui s'inscrit dans le cadre de sa trilogie Avant Accra, après Cotonou. Edité par Gallimard, le roman est dans les librairies françaises depuis ce 14 janvier. De quoi par le roman ? Dans une interview accordé au site Le Temps, l'auteur déclare : "D'amour, d'amitié, de maladie et du Togo comme planète mon imaginaire. Dans Delikatessen, il y a une sorte de fébrilité et de brutalité chez les personnages quant au corps - qui est un sujet d'extrême importance pour moi. Dans Perdre le corps, c'est l'inverse, je crois. Le point de départ, certes, rappelle volontiers Delikatessen. Un homme d'âge

mûr (Jean Adodo) paye largement un jeune voisin (Maxwell Sitti) pour qu'il fasse la cour à une jeune femme (Minna) afin d'en être libéré. Max découvre peu après qu'en réalité Jean et Minna ne se connaissaient pas vraiment. Lui-même chute dans un état d'amoureux qui le fait sans doute idéaliser outre mesure la jeune Minna. Mais la suite du roman est autre par rapport à Delikatessen, si je puis dire. Intense et autre."

Sur la question de la perte du corps, du dépérissement, l'auteur se confiant au site Brive dit : " Sitti, qui est le narrateur, dit quelque chose de ce genre. Cela lui vient à propos de la maladie et du vieillissement. La maladie est un des sujets du ro-

man qui pose en face à face la jeunesse et l'âge mûr, la bonne santé et la maladie. Pour suggérer quelque chose, j'aimerais paraphraser ici une phrase de Blaise Pascal : un arbre ne sait pas qu'il perd le corps. "

Ecrivain germano-togolais, Théo Ananissouh est en 1962 en Centrafrique, avant de suivre ses parents, qui reviennent au Togo pour fuir le régime de Bokassa.

Après un doctorat en littérature générale et comparée, et après avoir enseigné le français dans des collèges en France, il voyage en Allemagne, où il vit depuis 1994. Il est auteur de plusieurs romans édités par Gallimard dont Lisahohe, Un Reptile par habitant, Ténèbres à



Midi, et Delikatessen. Il a publié également Le Soleil sans se brûler (Editions Elyzad) et l'essai A feu nu (Editions Awoudy), un recueil de chroniques sur le Togo.

Université de Lomé

Le colloque " Sépultures, Deuils Et Incarnations" aura lieu du 1er au 3 février

Le colloque " Sépultures, Deuils Et Incarnations : La Question Du Corps" aura lieu 1er au 3 février à l'Université de Lomé. L'idée de ce colloque est née d'un projet théâtral intitulé " Antigone ou la tragédie des corps dispersés. " Un metteur en scène (Gaëtan Nossounglo, doctorant à l'Université de Franche-Comté) et un auteur dramatique (Kossi Efoui, Prix des cinq continents, Prix Ahmadou Kourouma, Grand Prix Littéraire d'Afrique Noire) décident ensemble de relire Antigone sous l'angle particulier de la question des corps dispersés, privés de sépultures.

Antigone cherche à enterrer Polynice, et soulève par-là, la ques-

tion du droit des morts et de celui des vivants, la question fondamentale du rituel sur les cadavres qui leur permet d'amorcer le voyage dans l'au-delà. En se révoltant contre le roi Créon, Antigone célèbre la liberté individuelle, la loi de la conscience contre la loi de l'Homme ou des dieux. Le projet n'est pas une réécriture d'Antigone, mais une appropriation, un détournement de la figure d'Antigone pour raconter la tragédie des corps dispersés.

En marge du colloque sera produite la pièce de théâtre "Les Antigones ou la tragédie des corps dispersés". La deuxième phase de recherche se déroulera du 23 janvier au 6. Le projet est



porté par les Compagnies Ziticomania (Togo), Kandima (Burkina Faso), Parole en scène (Bénin) et Gakokoé (France). La pièce

est écrite par le dramaturge et écrivain togolais Kossi Efoui, une mise en scène de Gaëtan Nossounglo et Marcel Djondo.

Cinéma

"Gucci" : Camille Cottin va jouer dans le prochain film de Ridley Scott

La star de la série "Dix pour cent" est-elle en passe de devenir la nouvelle coqueluche française du cinéma américain ? Camille Cottin sera à l'affiche du biopic "Gucci", réalisé par Ridley Scott.

Ce n'est pas la première fois que l'actrice et humoriste de 42 ans tourne outre-Atlantique, puisqu'elle sera prochainement à l'affiche du long-métrage "Stillwater" de Tom McCarthy, avec Matt Damon. Celle qui parle couramment anglais - même si elle précise qu'elle doit encore se perfectionner - a par ailleurs

donné la réplique à Brad Pitt dans "Alliés" où elle incarnait Monique, et figure au casting de la troisième saison de la série américano-britannique "Killing Eve".

Dans "Gucci", qui s'intéressera à l'assassinat du petit-fils héritier du fondateur de la célèbre marque italienne, Camille Cottin, qui a rejoint en 2020 l'agence artistique United Talent Agency (UTA) - agence qui compte aussi Timothée Chalamet ou Chris Pratt - aura pour partenaires Adam Driver, Lady Gaga, Jeremy Irons, Al Pacino ou encore Jared Leto.

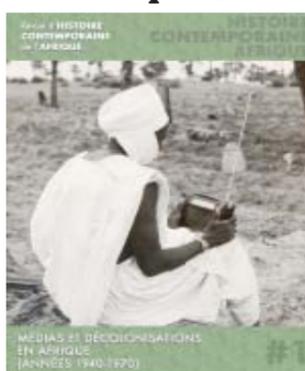


Parution

Revue : Médias et décolonisations en Afrique (années 1940-1970)

Ce numéro thématique de la Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique est consacré à plusieurs supports médiatiques (presse, cinéma, radio, télévision) dans des pays d'Afrique francophone à l'époque du colonialisme tardif et jusqu'aux premières décennies après les indépendances. À travers différents cas nationaux (Congo belge, Sénégal, Togo, Haute-Volta, Côte d'Ivoire, entre autres), et à partir d'entretiens et

d'archives inédites, les auteurs reviennent sur la formation, le parcours et le rôle des acteurs de ces médias (journalistes, coopérants, missionnaires, distributeurs de films, etc.) ; ils analysent les contenus (écrits et audiovisuels) et leurs réceptions ; ils interrogent la rupture et les continuités qui ont enjambées la césure politique des indépendances dans le développement de ces médias. Dans chacun de ces sept articles, l'étude des médias - consi-



dérés comme objet et non seulement comme source d'histoire - révèle la nécessité de varier les échelles d'analyse, du local au global en passant par l'impérial, afin de contribuer à l'histoire culturelle de ces pays d'Afrique.

Ce premier numéro de RHCA s'accompagne aussi d'un article varia, de comptes-rendus de lecture, d'un article "Sources, terrains et contextes" et d'un entretien.

AVIS DE DECES

- Guin Fiogan SEDEGBE FOLI-BEBE XV, Roi du peuple Guin.
- Togbui KOUDOU EFOE NOTSRON IV, Chef traditionnel de Kéta-Zalivé
- Togbui AZANLEKO ASSOU KPALIKPATCHO III, Chef traditionnel de Kéta Assoukopé
- Togbui KESSOUAGNI, Chef traditionnel de Bè, Souza Nétimé III
- Son Excellence Madame DOSSOU-D'ALMEIDA Myriam Dohoe Vwoualé, Ministre du Développement à la Base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes
- Son Excellence Madame le Médecin Cdt Lidi Kedeka BESSI-KAMA, Ministre des Sports et des Loisirs
- Son Excellence Monsieur Joseph Gbégnon AMEGBOH, ancien Ministre d'Etat, Directeur de Cabinet du Président de la République
- La Collectivité ATTIOGBE-KOUENONOU de Kéta-Zalivé
- La Collectivité AMEGBOH de Kéta-Zalivé
- La Collectivité AYANOU de Kéta-Zalivé
- Mme AYANOU-AKODA Dédé Biova Béatrice, ses frères, ses sœurs, cousins, cousines, époux et épouses, leurs enfants et petits-enfants
Ont la profonde douleur de vous faire part du décès de leur sœur, maman, tante et grand maman,



Maman ATTIOGBE-AYANOU Ernestine
Adakou Nyawounéné Sodadika

Pieusement endormie dans le Seigneur en l'an deux mille vingt, au 2eme jour du douzième mois

PROGRAMME DES CEREMONIES D'HOMMAGE ET DE FUNERAILLES

Vendredi 15 Janvier 2021

- 17 h 00' : veillée de chants et de prière à l'Eglise St Augustin d'Amoutivé (Lomé)

- 19h-21h : veillée funèbre à Kéta-Zalivé

Samedi 16 Janvier 2021

- 05h 00 : Chapelle ardente en la maison mortuaire, résidence ATTIOGBE-AYANOU, 369 rue Amakpavé, quartier Tokoin CERFER, Lomé-TOGO

- 07h 30' : Mise en bière

- 08h 30' : Levée du corps en la maison mortuaire

- 09h 00 : Messe d'enterrement à l'Eglise St Augustin d'Amoutivé

- 10h 30' : Départ du cortège funéraire pour Kéta-Zalivé (Aného)

- 11h30' : Arrivée du cortège à Kéta - Zalivé

- 12h 00 : Dernier hommage en la résidence de la défunte à Kéta-Zalivé

- 13h : Inhumation dans la stricte intimité familiale à Kéta - Zalivé

Dimanche 17 Janvier 2021

- 09h : Messe d'action de Grâce à l'Eglise St Augustin d'Amoutivé

Les salutations d'usage seront reçues sur le parvis de l'Eglise après la messe.

PS : Les condoléances seront reçues dans la maison mortuaire à partir du mercredi 13 janvier 2021 de 17h00 à 19h30

NB : Maison mortuaire, résidence ATTIOGBE-AYANOU, 369 rue Amakpavé, quartier Tokoin CERFER, Lomé-TOGO



Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wulti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Création du Centre National de Lecture et d'Animation Culturelle (CENALAC)

OFFRIR UN ESPACE PROPICE D'EXPRESSION DE TALENTS AUX JEUNES PARTOUT SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

L'ambition est de passer de 12 CLAC (Centres de lecture et d'animation culturelle) aujourd'hui à 60 à l'horizon 2025

Ce mercredi, en conseil ordinaire des ministres, le ministre en charge du tourisme et de la culture a fait une communication relative au projet de création du Centre National de Lecture et d'Animation Culturelle (CENALAC). Tout le mécanisme de mise en œuvre de ce nouvel instrument est présenté en attendant le quitus du parlement après la validation du gouvernement.

Eric J.

«Le centre national de lecture et d'animation culturelle en abrégé CENALAC, répond à l'impératif de rassembler désormais, toutes les structures publiques intervenant dans la lecture publique qui sont aujourd'hui au nombre de 66 dont 34 bibliothèques institutionnelles et 32 bibliothèques dites « associées » issues des initiatives privées, associatives et confessionnelles.» est la principale raison évoquée par le communiqué du conseil des ministres pour justifier le bien-fondé de ce projet. Toutefois, ajoute le gouvernement : «Ce regroupement permettra de mutualiser les organes de gestion, de renforcer l'implication des collectivités territoriales et

la mobilisation de ressources pour le fonctionnement. Il vient ainsi capitaliser les efforts du Gouvernement dans ce domaine notamment par la mise en place d'espaces dédiés aux CLAC dans les maisons des jeunes.» Il va s'en dire que le gouvernement a décelé un problème essentiel dans la gestion des structures dédiées à la lecture et à l'animation culturelle dans notre pays, et cherche par conséquent à renverser la vapeur. D'où la proposition de cette solution idoine qui regorge également beaucoup d'autres ambitions.

Sauver les bibliothèques nationales

En jetant un coup d'œil d'observateur sur l'état actuel de nos bibliothèques de lecture publique, l'aspect

physique démontre le manque de moyens et de vie sur les sites. L'entretien est difficile, le renouvellement d'équipements et autres estompé... même le personnel s'effrite. Par conséquent, cela affecte et ralentit les visites. En réalité, ces bibliothèques sont financièrement sevrées depuis plus d'une douzaine d'années par leur principal bailleur qu'est la France par l'entremise de la coopération française. Par contre, en ce qui concerne les CLAC (centres de lecture et d'animation culturelle), ils sont accompagnés par l'OIF. C'est ainsi que pour faire face à ces difficultés, l'Etat a obtenu de l'OIF, le sauvetage du réseau en difficulté à travers la fusion des deux structures en une. La création du CENALAC répond donc du besoin

de restructuration pour une gestion efficiente de la nouvelle structure.

Du CENALAC

Au ministère de la culture, on soutient qu'il s'agit d'un projet innovant. Par la fusion de l'actuelle direction des centres de lecture et d'animation culturelle et d'une partie de la direction des bibliothèques et de la promotion littéraire, les ressources humaines, financières et matérielles sont capitalisées et déjà mises à la disposition de ces deux structures publiques de gestion de la lecture publique et de l'animation culturelle par l'Etat.

Sous un autre registre, il bénéficiera de la construction par le gouvernement des maisons et centres de jeunes ultra modernes sur l'ensemble du territoire national. A ce titre, il imitera l'implantation des CLAC dans une localité qui fait l'objet de demandes adressées par les collectivités locales elles-mêmes, lesquelles acceptent en retour de mettre à disposition les locaux, des



Une vue de l'entrée principale de la Maison des jeunes de Lomé

meubles et du personnel et d'être disposées à faire face aux charges inhérentes à la gestion quotidienne de ces structures.

Pour son fonctionnement, le projet vise essentiellement les financements de l'Etat avec l'appui de l'OIF qui pourront s'accroître au fur et à mesure que les CLAC se multiplieront. Il est à noter que l'une des priorités de ce projet est de passer de 12 CLAC à ce jour à 60 d'ici 2025. De même, l'organisation de la francophonie apportera des œuvres

culturelles de plusieurs dizaines de millions de francs Cfa pour l'équipement des structures.

Dans la gestion des structures, on estime au ministère que les responsabilités des collectivités locales sont importantes et non négligeables du moment où en amont, elles ont l'initiative de la création du CLAC. Ainsi, indique-t-on, par rapport à leur implication, la prise en compte de la question de la décentralisation et le transfert des compétences est déjà effective dans le fonctionnement et la gestion des centres existants. Ce qui veut dire que l'administration centrale se retire de la gestion des CLAC qui est progressivement concédée aux communes. Aussi les agents de l'Etat ne sont plus affectés aux nouveaux CLAC. Quand les derniers agents de l'Etat encore en service dans les CLAC feront valoir leur droit à la retraite, les collectivités territoriales prendront l'entière responsabilité de la gestion des CLAC. Toutefois, le CENALAC agira au terme du processus, comme un organe de contrôle et de coordination et rendra compte du fonctionnement de ces centres au Gouvernement et aux partenaires de l'Etat, à travers le ministère de la culture.

En somme, selon l'autorité en charge du dossier, la création de cette structure unique de promotion de la lecture et de l'animation culturelle présente un triple avantage. Elle permettra d'une part, d'éviter l'émiettement des énergies et des ressources en conduisant à une utilisation plus efficace de celles-ci, et d'autre part, permettra la modernisation de l'ensemble du réseau en le faisant passer du statut de bibliothèque traditionnelle à celui de bibliothèque de dernière génération (centre multifonctionnel) avec 90% d'équipements numériques et 60% de fonds documentaire numérisés. En fin, elle boostera la création annuelle de nouveaux réseaux de CLAC, des pôles de développement où les jeunes peuvent trouver des services adaptés pour leur émancipation et l'expression de leurs talents. Le but étant de répondre aux besoins de la jeunesse en matière d'information et d'accès aux activités socio-éducatives, culturelles, de sensibilisation et de formation.

Performance des élèves au Togo

Quelle est l'influence de l'environnement scolaire?

Late Pater

Il est acquis que le financement de l'éducation dépend des ressources financières dont disposent les pays et des choix politiques adoptés selon le secteur privilégié dans les plans stratégiques de développement. D'où la recherche du lien entre la croissance économique, l'environnement scolaire et les résultats des élèves. Est-ce que l'augmentation de la richesse d'un pays va de pair avec un investissement plus conséquent dans le secteur de l'éducation (investissement en infrastructures scolaires, ressources pédagogiques, désencombrement des salles de classe pléthorique, recrutement des enseignants, etc.) ? Qu'en est-il des pays de l'évaluation PASEC 2019 ? Des auteurs ont mis en évidence les liens entre les facteurs qui produisent les performances scolaires insuffisantes dans le cas du Togo. En particulier, ils ont mis en évidence l'impact négatif de la crise économique des années 90 sur l'investissement dans l'éducation publique et la traduction de ce constat au niveau de la qualité de l'éducation.

Variation des performances entre écoles et entre élèves. L'environnement scolaire est un facteur important des performances des élèves en début et en fin de scolarité tant en langue qu'en mathématiques. Mettre tous les élèves dans les mêmes conditions de scolarisation (malgré le fossé

existant entre les infrastructures au niveau urbain et rural) reste un défi pour la plupart des 14 pays évalués par le PASEC 2019. Il a fallu mesurer le poids de chaque facteur (niveau élève ou niveau école) dans la variation des performances des élèves. En lecture, en fin de scolarité, la même situation s'observe comme en début de scolarité : plus de 50% de la mesure des scores en lecture est expliquée par des différences entre écoles dans tous les pays sauf le Burundi, le Gabon et la Côte d'Ivoire. En mathématiques, la variance des scores est plus expliquée par les différences entre écoles qu'en lecture dans la plupart des pays. Les valeurs les plus élevées sont observées à Madagascar (67,9%), au Togo (67,8%), au Niger (66,4%) et au Congo (60,2%).

Aussi bien en début qu'en fin de scolarité, dans la majorité des pays, la variance inter-écoles des scores est supérieure à la variance intra-écoles. Cela signifie que la variation des performances est beaucoup plus expliquée par les différences entre écoles, ce qui peut provenir de la localisation des écoles (urbaine ou rurale), du type des écoles (public, privé), de leur dotation en équipement adéquat pour les apprentissages. La part de la variance expliquée par les différences entre élèves est non négligeable et pourrait provenir de plusieurs facteurs (caractéristiques individuelles de l'élève, statut socio-éco-



nomique...). Le fait que la variance entre écoles est un élément observable partout implique l'importance pour les pays du PASEC de travailler sur l'équité spatiale entre les territoires d'un même pays.

Environnement scolaire et performances. Ici, les liens entre certaines variables (école, classe et élève) et les scores moyens des élèves par pays ont été explorés, en analysant les ressemblances entre ces pays. **Début de scolarité :** les résultats de l'analyse réalisée ont permis de classer et de former trois groupes de pays. Neuf pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar, Guinée, Niger, RDC, Togo) sont dans le deuxième groupe caractérisé par une ancienneté élevée des directeurs d'école, une forte proportion des enseignants recevant un appui en classe de la part de leurs directeurs ainsi qu'un nombre élevé de jours d'absence des enseignants.

Fin de scolarité : Le groupe du Bénin, Burkina Faso, Sénégal et Togo se distingue par les pourcentages d'élèves ayant des livres de lecture et de mathématiques en classe, par le niveau moyen

d'équipement des classes, la pratique du passage automatique à l'intérieur des sous-cycles, la proportion d'élèves ayant le plus souvent des devoirs à faire à la maison, etc.

Caractéristiques des élèves, milieu socioéconomique et performances des élèves. Des efforts restent à faire pour accroître le taux de scolarisation des filles dans plusieurs pays participant au PASEC 2019. Le pourcentage des filles au primaire est inférieur à celui des garçons pour l'ensemble des pays à la fois en début de scolarité (48,4%) et en fin de scolarité (49,1%). Toutefois, dans certains pays comme le Cameroun, le Congo et le Sénégal, le pourcentage de filles est légèrement supérieur à celui des garçons en début de scolarité. Même si, dans l'ensemble, la part des filles est relativement stable entre le début et la fin de scolarité, on note toutefois une baisse de la proportion de filles entre le début et la fin de scolarité pour 8 pays sur les 14 pays participant au PASEC 2019 et une augmentation de cette proportion dans cinq pays (Burkina Faso, Burundi, Gabon, Madagascar, Togo). Cette

évolution met en évidence une déperdition scolaire plus marquée chez les filles dans plus de la moitié des pays évalués. Au Togo, en début et en fin de scolarité, le pourcentage des filles est respectivement de 47,2% et 50,6% pour des moyennes (sur les 14 pays) de 48,4% et 49,1%.

Présence parentale : il existe une relation entre l'abandon scolaire et la situation familiale. En moyenne 70,2% des élèves vivent avec les deux parents, 19,3% avec l'un des deux parents et 10,5% avec aucun parent. Dans le même ordre, le Togo est à 70,1%, 18,7% et 11,2%. Les performances en lecture et en mathématiques des élèves en fin de scolarité sont meilleures pour l'ensemble des 14 pays chez les élèves qui ne vivent avec aucun des parents par rapport à ceux qui vivent avec au moins un des parents. En lecture et au niveau pays, cette différence n'est significative qu'au Burkina Faso, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Tchad et au Togo en faveur des élèves ne vivant avec aucun des deux parents par rapport à ceux vivant avec les deux parents. Le Burkina Faso, le Tchad et le Togo sont les seuls pays pour lesquels la différence de score en mathématiques entre les élèves vivant avec deux parents et ceux ne vivant avec aucun parent est significative en faveur de ces derniers. Ce constat quelque peu paradoxal provient

(suite à la page 4)

Renforcement économique local et réduction du chômage

Akébou a bientôt un site écotouristique

Jean AFOLABI

La préfecture d'Akébou, dans la région des Plateaux, sera bientôt dotée d'un site écotouristique. Un site qui sera composé d'un complexe hôtelier de catégorie 3 étoiles avec une capacité d'accueil de 153 chambres, dont 20 chambres individuelles, 20 bungalows, 8 appartements (chambre-salon) et 5 studios. Il y sera également aménagé une salle de conférence, un bloc administratif, un jardin botanique, un hall d'exposition, un res-

taurant, un centre de remise en forme et une ferme pédagogique.



taurant, un centre de remise en forme et une ferme pédagogique.

Une étude de faisabilité commanditée à ce sujet par le ministère de la Culture et du tourisme vient d'être validée par un atelier les 12 et 13 janvier 2021 à Lomé. « Les participants ont pour mission d'étudier les propositions de nature à contribuer au renforcement économique locale et à l'amélioration des conditions de

vie des populations, à la réduction du chômage et au renforcement de l'attraction touristique de la localité », indique-t-on au ministère du Tourisme.

Un circuit touristique, y précise-t-on, « permettra aux usagers de découvrir le patrimoine culturel et naturel de la localité. Des parcours acrobatiques en hauteur (parcours d'aventure) font aussi parties des activités prévues dans le projet qui entre dans la droite ligne du Plan directeur de développement et d'aménagement touris-

tique conçu dans le cadre de feuille de route stratégique à l'horizon 2025 dont le but est de créer l'offre touristique de loisirs ».

Le projet de création d'un site écotouristique dans la préfecture d'Akébou, explique le ministère du Tourisme, est initié conformément aux orientations de l'étude d'identification et de délimitation des pôles touristiques réalisés en 2013 qui découpe le territoire national en six

(06) pôles au nombre desquels celui du plateau-ouest, lieu d'implantation du présent projet. D'où le satisfecit du ministre Kossi Gbényo Lamadokou, pour qui l'initiation d'un tel projet « contribue à la concrétisation de la vision du gouvernement, celle d'affirmer la place du Togo en tant que hub logistique et de services dans la sous-région ».

Pourquoi Akébou ?

Selon le ministre, le choix de la préfecture d'Akébou pour abriter ce site se justifie par son potentiel

propice au développement du tourisme de nature et d'aventures, notamment le relief montagneux et les conditions climatiques douces. C'est sans perdre de vue que les communautés de cette aire culturelle sont dépositaires des savoir-faire variés, de contes et légendes, des pratiques et usages savamment sauvegardés correspondant bien aux principes de base de la pratique de l'écotourisme.

Allègement des charges fiscales

Des réductions maintenues pour stimuler l'investissement

Late Pater

La loi de finances 2021 consacre des innovations et des ajustements techniques en faveur des investisseurs et opérateurs économiques. Objectif : doter l'Etat et les collectivités territoriales, des moyens nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs de financement des actions de développement et de riposte contre la pandémie en cours ; favoriser l'essor des secteurs économiques stratégiques. Par exemple, l'assiette fiscale est encore élargie, les mesures de contrôle et de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales sont renforcées, la charge fiscale est allégée.

En ce qui concerne l'allègement de la charge fiscale, la sécurité juridique est renforcée relativement aux propriétés foncières notamment les opérations d'échange d'immeubles. Et pour l'amélioration du climat des affaires dans le cadre des prêts bancaires, les droits de main levée et de radiation des hypothèques sont exonérés. Vis-à-vis des jeunes entrepreneurs, le plancher de la taxe professionnelle unique (TPU) du régime déclaratif passe de 300 000 francs Cfa à 20 000 francs Cfa afin de l'aligner sur le minimum de perception de ceux qui sont au réel. L'immatriculation des immeubles suite à une opération d'échange dont le taux du droit d'en-

registrement en vigueur était de 6% a subi une modification majeure : désormais, l'échange, défini fiscalement comme une double vente, est imposé à un droit d'enregistrement de 0,6% contre 6% en 2020. Cet allègement touche également les morcellements qui passent de 1% à 0,3%. Conformément à l'ordonnance du 26 août 2020, le gouvernement maintient la réduction des droits d'enregistrement et d'immatriculation de 5% à 1,5%, et accorde les mêmes avantages à l'immatriculation des immeubles.

Les ajustements techniques concernent la patente, le dépôt des déclarations de l'impôt sur les sociétés, le minimum forfaitaire d'imposition, la retenue sur loyer. Dans la pratique, certaines entreprises ont des difficultés dans la détermination du résultat de façon définitive et exacte, dans le délai légal. Du coup, les procédures leur sont assouplies pour permettre à celles qui se retrouveraient dans ce cas de pouvoir déposer une déclaration provisoire sous réserve de la régulariser dans le délai des trois mois qui suivent. Autrement, cette possibilité, prévue seulement pour les personnes physiques redevables, est dorénavant étendue aux personnes morales. En ce qui concerne l'obligation déclarative des personnes physiques et morales passibles de la patente, il est ajouté la précision

relative à la date du dépôt des déclarations des compagnies d'assurances et de réassurances. Le paiement du solde de la patente était fait dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception du bulletin d'émission. Pour respecter les principes du système déclaratif auto liquidé, la nouvelle disposition supprime la subordination du paiement du solde de la patente à la remise d'un titre de paiement et l'aligne sur la date butoir de dépôt des déclarations annuelles de résultats. La patente est désormais calculée sur le chiffre d'affaires de l'année d'imposition ; l'objectif étant d'aligner le mécanisme de détermination de la base de la patente sur celui de l'impôt sur les sociétés. Le taux de la retenue sur loyer, qui était à 12,5% dans la loi des finances 2020, est désormais fixé à 8,75%.

Par ailleurs, la notion de bénéficiaires effectifs assortie de sanctions fiscales est introduite pour lutter contre la criminalité économique. Dorénavant, dans le cas des opérateurs économiques qui s'adonnent à la fraude fiscale dans le cadre de leur transaction avec leurs clients, lorsque le bénéficiaire effectif d'une opération occulte n'est pas identifié, en sus d'une amende fiscale équivalente à 50% de la transaction, il est institué une solidarité du paiement de l'impôt.

(suite à la page 7)

Performance des élèves au Togo

Quelle est l'influence de l'environnement scolaire ?

(suite de la page 3)

sans doute du fait que les enfants scolarisés qui ne vivent pas avec leurs parents sont confiés la plupart du temps à de la parenté. Ceci peut se traduire par un meilleur accès aux institutions scolaires et une forte mobilisation sur les apprentissages scolaires.

Soutien de l'élève pour les devoirs à la maison : le soutien des parents dans les devoirs à la maison influence positivement les performances des élèves. Pour l'ensemble des pays participant à l'évaluation PASEC 2019, en moyenne 63,1% des élèves sont aidés à faire leurs devoirs à la maison. Dans la plupart de ces pays, plus de la moitié des élèves en fin de scolarité sont aidés dans leurs devoirs à la maison hormis

à Madagascar (34,2%). Les plus forts pourcentages de soutien parental aux devoirs à la maison sont observés au Bénin (79,2%), au Togo (78,2%), au Gabon (76,9%) et au Sénégal (75,8%).

La performance moyenne en lecture et en mathématiques des élèves en fin de scolarité est meilleure chez les élèves qui sont aidés dans leurs devoirs à la maison par rapport à ceux qui n'ont pas cet avantage. Au niveau pays, cette différence significative est observée en faveur des élèves qui sont aidés à la maison en lecture dans tous les pays hormis le Gabon, la RDC, le Sénégal et le Tchad, et en mathématiques, dans tous les pays à l'exception du Bénin, du Congo, du Gabon, de la RDC, du Sénégal et du Tchad. Une

telle analyse des performances des deux groupes d'élèves prenant en compte l'indice d'aménagement du territoire montre que la différence moyenne de performances reste en faveur des élèves qui bénéficient d'appui pour leurs devoirs à la maison. Toutefois, cette différence n'est plus significative au Togo et au Cameroun dans les deux disciplines, au Bénin et au Niger en lecture, au Burkina Faso et en Guinée en mathématiques.

A rappeler que le Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) fournit aux pays participants des données probantes et comparables sur les acquis et sur l'environnement d'apprentissage afin d'accompagner le pilotage des systèmes éducatifs.

Pour l'alimentation animale / Au CERSA

Une dizaine de personnes formées sur la production d'asticots

Jean AFOLABI

Lomé, le 11 janvier 2021 – Le Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) de l'Université de Lomé vient de former une dizaine de personnes sur la production d'asticots (larves des mouches soldates) pour l'alimentation des volailles, des poissons et autres animaux pour lesquels ces asticots sont une source de protéines animales. Ces asticots sont produits à partir de l'élevage de "mouches soldates", pointe le CERSA.

L'initiative vise à former les élèves surtout des volailles et poissons à la production en masse des asticots afin de relever les défis relatifs aux coûts élevés de l'alimentation et surtout des protéines d'origine animale entrant dans l'alimentation de ces animaux cibles. Les modules de formation se déclinent en : i/ utilisation des asticots dans l'alimentation des volailles et des poissons ii/ écologie et biologie des mouches soldates, iii/ techniques d'élevages et production en masse des larves des moches soldates, iv/ alimentation des lar-



Asticots dans un bac d'élevage



Mouches soldates dans leur cage

ves, et v/ un stage pratique dans l'unité de production d'asticots du CERSA.

La formation a constitué en une phase théorique sur près d'une semaine et d'une phase pratique au sein de l'unité de production d'asticots du centre pour un cycle

des insectes (25 à 30 jours). Elle est sanctionnée par une attestation de « Technicien en production d'asticots » et par la remise d'une certaine quantité de pulpes à chaque apprenant pour le démarrage de sa propre production d'asticots.

Source : CERSA

CHAN 2020 / REMISE DE DRAPEAU

Victoire Tomegah Dogbé: "Recevoir un drapeau national, c'est accepter une responsabilité qui est particulière"

En route pour le CHAN Cameroun 2021, les joueurs de l'équipe nationale locale du Togo ont reçu, jeudi, des mains du Premier ministre, le drapeau togolais avant de mettre le cap sur le Cameroun.

Hervé A.

Au cours d'une cérémonie très sobre mais conviviale à la Primature, le Chef du gouvernement Victoire Tomegah Dogbé a une fois de plus félicité tous les acteurs qui ont contribué à arracher la qualification des Eperviers du Togo, pour le CHAN 2020 : " Je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, féliciter tous les acteurs qui ont contribué pour que nous puissions avoir cette brillante qualification. "

Puis elle a transmis le message du Président de la République aux membres de la délégation, axé sur plusieurs valeurs. " Au moment où vous vous apprêtez à participer à cette grande messe régionale, le message que le Chef de l'État m'a instruit de vous donner est très simple. Il vous demande de faire tout, avec quatre valeurs essentielles : la première c'est le travail. La seconde, c'est la foi. Il faut avoir foi en vous-mêmes, en ce que vous faites. Ensuite la détermination parce que vous avez besoin



d'être un peu plus engagés et volontaires. Vous avez besoin de vous dépasser pour aller arracher la victoire ou refuser la défaite. Enfin, le Chef de l'État tient à la discipline. Je suis convaincu d'une chose : sans la discipline, on ne peut pas arriver aux résultats qu'on recherche. La discipline, c'est d'être toujours prêts à faire ce

qu'on vous demande, ou ce à quoi on s'est engagé", a-t-elle déclaré.

Le Premier ministre a ensuite rappelé à ses hôtes, le sens de la cérémonie du jour, en l'occurrence la réception du drapeau togolais. " Messieurs les joueurs, chers membres du staff, je voudrais profiter également de l'occasion pour vous dire ce que

représente la cérémonie de ce jour : recevoir un drapeau national, c'est accepter une responsabilité qui est particulière et c'est une chance que de devoir défendre son pays. C'est la chance d'une vie et je suis convaincu que vous transformerez cette chance en opportunités de victoire. Le gouvernement sous la très haute impulsion du Chef de l'État est très attentif à tout ce qui concerne les équipes nationales. Le gouvernement a salué l'engagement que vous avez pris en signant il n'y a pas très longtemps la charte. C'est pour vous dire que nous sommes tous désormais soumis à une obligation de résultat. "

Enfin, le Premier ministre a assuré les membres de la délégation de son soutien et celui du gouvernement. " Nous continuerons de vous soutenir, de vous porter dans nos prières pour que vous puissiez avec ce drapeau, ramener la victoire pour notre pays. Soyez donc fiers de ce drapeau, soyez déterminés, rendez-vous fiers et que Dieu bénisse notre cher pays le Togo. "

FOOTBALL/ TOURNOI U-17 DE L'UFOA B

La FTF relève de graves vices de forme et de fond

A la suite de disqualification de l'équipe nationale U17 du tournoi de l'UFOA B, la Fédération Togolaise de Football a dévoilé, jeudi, les griefs de fond et de forme sur lesquels elle a bâti son appel et sa requête aux fins de mesure provisoire pour faire retourner les jeunes dans la compétition.

Le premier des griefs porte sur l'incompétence de la commission qui a pris la décision de disqualifier la sélection nationale U-17. " En examinant les différents textes de la CAF, notamment les statuts, le règlement d'application des statuts et le règlement de la Coupe d'Afrique des Nations U-17, aucun n'a conféré à la commission d'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations U17 la compétence matérielle de prendre en l'encontre d'une association nationale, participante, une sanction telle l'annulation des matchs, qui, en réalité, relève exclusivement des organes juridictionnels tels le jury disciplinaire et le jury disciplinaire d'appel ", avance Hervé AGBODAN, le Secrétaire Général par intérim de la FTF, au cours d'une conférence de presse animée, jeudi, au siège de la FTF.

Au demeurant, pour lui, l'article 5.1. premier point du règlement de la compétition confiée à la commission d'organisation, la charge de veiller à l'application des sanctions décidées par tout organe de la CAF. Les statuts de la CAF après avoir énuméré les mesures disciplinaires pouvant être prononcées par la CAF à l'article 45.2.3.e), a clairement précisé à l'article 45.2.4 que : " Ces sanctions sont prononcées par le Jury disciplinaire et le Jury d'appel. "

A la lumière de ces dispositions, l'organe auteur de la décision annulant les matchs du Togo étant incompétent, cette décision doit être définitivement rapportée, affirme le Secrétaire Général par intérim de la FTF au cours d'une conférence de presse animée jeudi au siège de la FTF.

Le second grief est tiré de la violation du droit à la défense de la FTF sur le fondement de l'article 28 du code disciplinaire. Selon cet article, les parties



Hervé AGBODAN, Secrétaire Général par intérim de la FTF

doivent pouvoir se défendre avant toute prise de décision. Elles peuvent en particulier : consulter le dossier ; présenter leur argumentation en fait et en droit ; demander l'administration des preuves ; participer à l'administration des preuves ; obtenir une décision motivée.

" En l'espèce, aucune possibilité de défense n'a été offerte à la FTF et ce, en violation flagrante des dispositions de l'article 28 du code disciplinaire de la CAF qui ont prévu le droit à la défense, lequel est largement consacré par le corpus du droit international des Droits de l'Homme (la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, le Pacte International relatif aux droits civils et politiques)", insiste-t-il.

Autre violation, l'obligation de notification de la décision qui n'a pas été respectée par la CAF. La FTF rappelle que l'article 37 du code disciplinaire prescrit une obligation de notification de la décision au destinataire. " A ce jour, la décision de la commission d'organisation n'a pas été notifiée à la FTF, ce qui ne lui permet pas d'exercer le contrôle juridictionnel de l'instance d'appel sur la forme et le contenu de cette décision attaquée, lesquels sont prescrits par l'article 51 du même code ", fait-il observer.

S'agissant de la phase qualificative, le Secrétaire Général précise que les tests d'éligibilité ont été effectués à l'ensemble des joueurs avant le commencement des matchs. " C'est à cette

obligation que la FTF a satisfaite en faisant effectuer les tests depuis le 14 novembre 2020 avant l'enregistrement des joueurs dans le système prévu par la CAF à cet effet. "

La FIFA présente une stratégie musicale innovante

La FIFA a annoncé jeudi le lancement de FIFA Sound, une nouvelle stratégie de divertissement conçue pour nouer des liens innovants et tangibles entre les amoureux de football, les amateurs de musique, les joueurs et les artistes.

" La vision de la FIFA est de rendre le football véritablement mondial, accessible et inclusif. Le croisement entre le football et la musique met en valeur cet aspect culturel élargi. Ce sont deux langages universels qui ont le pouvoir de susciter des émotions sans pareil et il semble donc naturel de les réunir ", a déclaré Jean-François Pathy, directeur de la sous-division Services Marketing de la FIFA. " L'enthousiasme qu'a généré le lancement de cette stratégie était formidable, et nous nous réjouissons des opportunités qui s'offrent à nous pour rassembler des personnes du monde entier autour de belles histoires pleines d'humanité. "

FIFA Sound commence avec une série de podcasts de huit épisodes. Animé

Enfin sur les tests réalisés par la CAF, le secrétaire général estime que la CAF, elle-même, violé les dispositions de l'article 27.1 du règlement des compétitions que son propre comité exécutif a adopté. " Dès lors que ce second test effectué en cours de la compétition de la phase qualificative, elle n'a pas de base réglementaire, de sorte que ses conclusions ne peuvent servir de motifs à la prise d'une quelconque sanction, laquelle, le cas échéant, ne pourra qu'être rapportée ", ajoute-il.

C'est donc sur la base de tous ces éléments que la FTF demande au juge unique de la commission d'appel de l'UFOA B de dire et juger que la commission d'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations U17 n'est pas compétente pour prononcer l'annulation des matchs du Togo dans le cadre de la phase qualificative à la Coupe d'Afrique des Nations U17.

Un rapport accablant pour Yves Jean-Bart

La FIFA a révélé, mercredi 13 janvier, les détails de son enquête sur les agressions sexuelles présumées qui auraient été perpétrées par Yves Jean-Bart, l'ex-président de la Fédération haïtienne de football. Ils laissent sans voix.

Selon le document, l'ancien dirigeant aurait fait au moins 14 victimes, violant certaines d'entre elles alors qu'elles n'avaient que 14 ans. Le rapport de la FIFA, long de 45 pages, dévoile notamment le cas d'une joueuse de 14 ans qui serait tombée enceinte, avant d'être conduite par des officiels de la fédération pour subir un avortement.

L'enquête de la commission d'éthique de la FIFA mentionne plusieurs témoins qui ont affirmé que l'ex-président de la fédération haïtienne offrait des sous-vêtements en cadeau à des adolescentes, souvent mineures, avant de les agresser sexuellement. Yves Jean-Bart a présidé l'instance nationale du football pendant 20 ans, jusqu'à l'automne dernier et sa suspension à vie par la FIFA.

Il a siégé au sein de plusieurs commissions de la FIFA, dont la commission féminine entre 2002 et 2005. Il était membre du comité d'organisation de la Coupe des Confédérations en Russie en 2017, soit trois ans après les premières présumées agressions commises en 2014. Le dirigeant haïtien a toujours nié les faits. Ses avocats ont laissé entendre qu'il ferait appel devant le Tribunal arbitral du sport (TAS) de sa suspension à vie et de l'amende d'un million de francs suisses imposées par la FIFA.

Klete Keller est poursuivi

C'est officiel : l'ancien nageur américain Klete Keller, champion olympique avec le relais 4x200 m aux Jeux d'Athènes 2004 et Pékin 2008, fait l'objet de poursuites pénales après avoir été identifié comme l'un des participants à la prise d'assaut du Capitole, la semaine passée à Washington.

Selon les documents judiciaires déposés mercredi 13 janvier au tribunal de district américain, Klete Keller, âgé aujourd'hui de 38 ans, est notamment accusé d'entrave à l'application de la loi et d'avoir forcé avec violence l'entrée d'un bâtiment protégé.

Les documents mentionnent la déclaration d'un agent du FBI, selon lequel l'ex-nageur a pu être identifié par sa grande taille (il mesure 1,98 m), et par la veste de l'équipe olympique américaine qu'il portait au moment des faits. Installé dans le Colorado, Klete Keller était employé jusque très récemment par une agence immobilière, mais il en aurait été licencié.

Le comité olympique et paralympique américain (USOPC) a réagi à l'information par un communiqué où sa directrice exécutive, Sarah Hirshland, ne mentionne pas le nom de Klete Keller, mais explique attendre la confirmation de son identité avant d'envisager la moindre action.

Le Mondial masculin perd deux équipes

Début compliqué pour le Mondial masculin de handball, prévu du 13 au 31 janvier 2021 en Egypte. A la veille de l'ouverture, deux équipes ont annoncé devoir renoncer à disputer la compétition. En cause, un nombre important de cas de coronavirus parmi les effectifs.

L'équipe de la République tchèque est totalement décimée, avec 12 joueurs et deux entraîneurs testés positifs, plus cinq autres joueurs indisponibles pour d'autres raisons de santé. Résultat : seulement quatre des sélectionnés auraient pu être alignés en début de tournoi.

" Le championnat du monde en Égypte devra se passer de l'équipe tchèque à cause du COVID-19? ", a expliqué la Fédération tchèque de handball sur sa page Facebook. La République tchèque sera remplacée par la Macédoine du Nord. Même cause, et mêmes effets, pour les États-Unis. Son effectif étant lui aussi décimé par la pandémie (10 joueurs, plus l'entraîneur en chef, testés positifs lundi 11 janvier), l'équipe américaine ne disputera pas le Mondial en Egypte. Elle est remplacée par la Suisse.



PlayOn est la première des nombreuses initiatives que la FIFA s'approprie à lancer à partir de 2021 dans le cadre de sa collaboration avec Universal Music Group for Brands - une branche d'Universal Music Group, le leader mondial du divertissement musical.

Olivier Robert-Murphy, vice-président exécutif d'Universal Music Group for Brands, a pour sa part déclaré : " Nous sommes ravis de pouvoir lancer cette collaboration entre la FIFA et Universal Music Group, qui réunit deux des passions les plus importantes et influentes du monde - le football et la musique -

pour offrir aux fans de nouvelles expériences uniques. Ces initiatives - qui commenceront par le lancement de PlayOn - illustreront la symbiose entre les meilleurs footballeurs et musiciens de la planète, ainsi qu'avec les fans qui les idolâtrèrent partout dans le monde. "

PlayOn débute aujourd'hui, 13 janvier 2021, et est disponible en streaming sur Spotify, Apple Podcasts, Google Podcasts, Amazon Music et d'autres lecteurs de podcast. De nouveaux épisodes seront publiés chaque mercredi. Des playlists reprenant les chansons choisies par chaque joueur(-euse) seront également publiées sur Spotify.

En décembre 2020 / Sur les principaux marchés de la capitale

Hausse de 1,2 point des prix, tirés notamment par Haricot vert et Aubergine locale

Jean AFOLABI

En décembre 2020, l'INHPC – **Indice national harmonisé des prix à la consommation** – s'est établi à 107,2 au Togo, traduisant une hausse de 1,2% du niveau général des prix à la consommation. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des indices des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+2,0%), «Communication» (+5,2%), «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+1,9%) et «Biens et services divers» (+0,9%). La hausse de l'indice global est cependant atténuée par le recul de l'indice de la fonction de consommation «Articles d'habillement et chaussures» (-0,1%), fait remarquer l'Institut national de la Statistique et des études économiques (Inseed).

En effet, affirme l'Inseed, la hausse de l'indice des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» est soutenue par la progression des indices des postes suivants : «Céréales non transformées» (+3,6%) ; «Sel, épices, sauces et produits alimentaires non déclarés ailleurs» (+7,7%) ; «Légumes frais en feuilles» (+9,1%) ; «Légumes frais en fruits ou racine» (+4,7%) ; «Agrumes» (+10,7%) ; «Autres produits à base de tubercules et de plantain» (+8,2%) ; «Poisons et autres produits séchés ou fumés» (+1,6%) ; «Autres matières grasses» (+6,3%) et «Huiles» (+2,3%). L'indice du poste «Communication téléphonique» qui a vu son niveau croître de 5,7% en décembre 2020 a impacté à la hausse l'indice de la fonction de consommation «Communication».

Pour les fonctions de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» et «Biens et services divers», leurs indices respectifs sont tirés vers le haut par la variation des prix des postes suivants : «Combustibles solides et autres» (+16,9%) ; «Salons de coiffure et instituts de soins et de beauté» (+1,9%) et «Autres services non compris ailleurs» (+1,5%). Les postes ayant contribué à la baisse de l'indice de prix de la fonction de consommation «Articles d'habillement et chaussures» sont : «Sous-vêtements hommes» (-3,1%) ; «Vêtements de dessus hommes» (-0,5%) ; «Autres articles vestimentaires et accessoires d'habillement» (-1,1%) et «Sous-vêtements femmes» (-0,5%).

Les produits en hausse d'indice

L'augmentation du niveau des indices observée en décembre 2020 est le fait du renchérissement des variétés suivantes : «Maïs séché en grains crus vendu au grand bol» (+11,4%) ; «Riz importé longs grains vendu au petit bol» (+3,4%) ; «Piment rouge frais» (+41,5%) ; «Ail



frais» (+19,0%) ; «Gboyébessé (Piment vert)» (+9,7%) ; «Piment rouge sec» (+3,2%) ; «Sel de cuisine gros cristaux» (+2,2%) ; «Akanhoun (Potasse)» (+2,0%) ; «Concentré de tomate (Rocco)» (+0,3%) ; «Haricot vert» (+48,2%) ; «Gboman» (+15,7%) ; «Adémè» (+9,3%) ; «Aubergine locale» (+47,2%) ; «Carottes» (+19,1%) ; «Tomates rondes (Pomme)» (+7,6%) ; «Oignon frais rond» (+3,4%) ; «Concombre» (+2,1%) ; «Citrons» (+26,8%) ; «Pamplemousse» (+17,6%) ; «Oranges locales» (+8,5%) ; «Cossette de manioc» (+18,2%) ; «Tapioca petit grain» (+8,1%) ; «Farine de manioc (Gari)» (+5,5%) ; «Agbélima (Manioc râpé)» (+4,3%) ; «Chips» (+1,8%) ; «Doèvi (Anchois) séché» (+10,2%) ; «Doèvi (Anchois) fumé» (+7,1%) ; «Doèvi frit» (+6,5%) ; «Manvi fumé (Hareng)» (+0,8%) ; «Akpala (Chinchard) fumé» (+0,4%) ; «Adiadoè (Sardinelles fumées)» (+0,4%) ; «Saloumon fumé» (+0,2%) ; «Décou (Noix de palme)» (+6,3%) ; «Pâte d'arachide» (+1,8%) ; «Zomi (Huile de palme traditionnelle)» (+3,2%) ; «Huile végétale (Nioto)» (+1,9%) ; «Huile d'Olive» (+0,1%) ; «Appel Heure creuse» (+51,9%) ; «Appel Heure normale» (+14,7%) ; «Appel Operateur 1» (+13,0%) ; «Appel Zone 2» (+4,1%) ; «Appel Zone

1» (+3,3%) ; «Appel Zone 3» (+3,3%) ; «Appel Operateur 2» (+1,3%) ; «Charbon de bois» (+16,3%) ; «Bois de chauffe» (+1,3%) ; «Coiffure pour homme» (+3,7%) ; «Défrisage des cheveux» (+3,5%) ; «Coiffure moderne pour dame» (+1,5%) ; «Frais de justice: Extrait de casier judiciaire» (+4,4%) ; «Frais de mouture de maïs» (+1,9%) ; «Location de chaises» (+0,8%) et «Cure dents» (+14,1%).

Les produits en baisse d'indice

Les prix ayant enregistré une baisse se rapportent, entre autres, aux variétés : «Sous-vêtements-Slip homme importé» (-3,1%) ; «Tee shirt homme» (-2,4%) ; «Tricot de corps adulte (Green J)» (-1,8%) ; «Jeans Pantalon - Imitation de marque pour homme» (-2,0%) ; «Foulard» (-1,1%) ; «Ceinture synthétique homme importée» (-1,0%) et «Soutien-gorge» (-1,3%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a enregistré une hausse de 0,8% sur le plan national. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors produits frais) a également progressé de 0,6%. Eu égard à l'état des produits, les «Produits frais», les «Produits Hors Energie et produits frais» et les «Produits énergétiques» ont renchéri respectivement de 2,8% ; 0,6% et 2,9%. Les



prix des produits «locaux» ont progressé de 1,7% tandis que ceux des produits importés ont décliné de 0,1%. Du point de vue de la classification sectorielle, la hausse du niveau général des prix est due à celle des prix des produits des secteurs secondaire (+0,7%), primaire (+2,9%) et tertiaire (+1,4%). Pour ce qui est de la durabilité, la hausse observée provient de l'augmentation des prix des produits «non-durables» (+1,5%) et des «services» (+1,4%) atténuée par le ralentissement des prix des produits «durables» (-0,1%).

En évolution trimestrielle

En évolution trimestrielle, le niveau général des prix en décembre 2020 s'est relevé de 1,4% comparativement à la situation de septembre 2020. Cette variation, indique-t-on, est la conjugaison d'une part, de la progression des prix des produits des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+2,0%) ; «Communication» (+6,1%) ; «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+2,5%) ; «Biens et services divers» (+2,2%) ; «Enseignement» (+2,0%) et «Tabac et stupéfiants» (+1,1%) et d'autre part, du recul des prix des produits des fonctions de consommation «Santé» (-0,3%) et «Transports» (-0,1%).

Du point de vue des nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, l'Inseed met la hausse du niveau général des prix en variation trimestrielle à l'actif de l'augmentation des prix des «Produits frais» (+3,2%), des produits «Hors Energie et Produits frais» (+1,0%) et des produits de l'Energie (+3,5%). Au regard de la provenance, cette variation trimestrielle s'explique par l'augmentation des prix des produits locaux (+2,3%) légèrement amortie par les produits importés (-0,2%). Cette hausse du niveau général des prix en évolution trimestrielle est essentiellement induite, du point de vue de la durabilité, par la progression des prix des produits «Non durable» (+1,9%) et des «Services» (+2,3%). Les variations respectives des prix des produits des secteurs secondaire (+0,9%), tertiaire (+2,3%) et primaire (+3,0%) ont contribué à la hausse trimestrielle du niveau général des prix.

En glissement annuel

En glissement annuel (par rapport à décembre 2019), le niveau général des prix a progressé de 3,6% conséquemment à la hausse des prix des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+7,5%) ; «Communication» (+15,2%) ; «Restaurants et Hôtels» (+2,5%) ;

«Biens et services divers» (+3,9%) ; «Articles d'habillement et chaussures» (+1,8%) ; «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+0,8%) ; «Tabac et stupéfiants» (+7,0%) ; «Enseignement» (+2,4%) ; «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» (+0,6%) et «Santé» (+0,4%). Seul l'indice de la fonction de consommation «Transports» a enregistré une diminution (-7,3%). Quant aux nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la hausse constatée en glissement annuel est la résultante de l'augmentation des prix des produits «Hors Energie et Produits frais» (+3,7%) et des «Produits frais» (+9,6%) et de la baisse des prix des produits de l'Energie (-9,1%).

Au regard de la provenance, cette évolution annuelle s'explique essentiellement par la hausse des prix des produits «locaux» (+5,9%). Quant à la durabilité, la progression du niveau général des prix sur le plan national a été influencée par l'accroissement de prix des produits «Non durables» (+4,2%) et des «Services» (+5,2%). En ce qui concerne les secteurs de production, la hausse annuelle du niveau général des prix découle de l'augmentation des prix des produits des secteurs «primaire» (+14,0%), «tertiaire» (+5,2%) et «secondaire» (+0,8%).

Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois au niveau national, s'est établi à 1,8% contre 1,5% en novembre 2020. Ainsi, le taux d'inflation de l'année 2020 calculé à partir des indices nationaux base 2014 est de 1,8%.





La LONATO vous souhaite
 Une parfaite santé pour vous et
 vos proches,
 De la prospérité et de la passion
 dans vos activités !
 Bonne et heureuse année 2021 !

Augmentation de cas positifs de Coronavirus

Et si tous les togolais redoublaient d'effort !

Etonam Sossou

Cent trente un (131) cas de Covid19, enregistrés en quarante-huit heures (12 et 13 janvier) au Togo. Malgré les sensibilisations et les mesures de riposte prises, la situation devient inquiétante,

avec l'augmentation des cas actifs, après une période de stabilisation.

S'il y a des Togolais qui s'attachent aux prescriptions édictées par le gouvernement et s'emploient autant que possible à les mettre en œuvre, d'autres par contre ne s'en

soucient pas. Au contraire, ils estiment qu'ils ne seront jamais infectés par ce virus. « Nous sommes en Afrique, la chaleur, les herbes médicinales et les épices aidant, ce virus ne réussira pas à nous atteindre », déclare convaincu un conducteur de taxi-moto. Parmi

les mesures préconisées par le gouvernement, il faut distinguer dans chacune d'elles ce qui relève de la responsabilité individuelle et ce qui est de l'ordre de la responsabilité collective. Les deux s'imbriquent à chaque fois et ceci pour une raison toute simple. En pareille occurrence, un comportement individuel peut mettre en péril les efforts collectifs et vice versa. Il est donc important de respecter ces mesures pour soi et amener ses voisins et ses proches à les respecter pour tous. Qu'il s'agisse de l'interdiction de se rassembler à plus de 15 personnes quel que soit le lieu et la circonstance, qu'il s'agisse de la fermeture partielle des églises, de la régulation des mouvements dans les marchés, il s'agit de mesures que tout togolais peut appliquer.

Au plan strictement individuel, que coûte-t-il de se laver les mains régulièrement ou de les désinfecter ? Pourquoi ne pas respecter la

distance d'un mètre d'avec son interlocuteur ? Pourquoi ne pas s'abstenir de se saluer par une poignée de main ? Pourquoi ne pas résister à l'envie de s'embrasser ? Que faut-il de plus pour savoir qu'il faut tousser dans un mouchoir ou dans le creux de son coude ? Pourtant tout cela est simple. Vaut mieux prévenir que regretter.

La Covid19 et le tabac ont des liens étroits, prévient l'Ance-Togo

Nombreux sont les « les fausses méthodes », appliquées par les populations pour se protéger contre le coronavirus. Parmi elles, on retrouve le recours à la consommation du tabac et ses dérivés. L'Alliance nationale des consommateurs et de l'environnement (ANCE-TOGO), alerte sur les dangers que courent les fumeurs en cette période de crise sanitaire. Selon une étude de l'OMS, les fumeurs développent les plus graves formes de la covid-19 et courent plus

de risques que les non-fumeurs. L'organisation de la société civile engagée dans la lutte contre le tabac et ses dérivés au Togo depuis des années veut, à travers une rencontre avec la presse, sensibiliser la population contre la fausse information selon laquelle la consommation du tabac protège contre la Covid-19. « Les études scientifiques ont prouvé le contraire puisque la Covid-19 et le tabac ont des liens très étroits. Il faut dire que le tabagisme est le facteur des risques les plus puissants des maladies notamment l'hypertension et le diabète qui sont les maladies qui font le lit de la forme la plus grave de la maladie. C'est pour cela que lorsque quelqu'un fume, il est à risque de développer les formes les plus graves de la Covid-19 », a expliqué Samiroudine Ouro Sama, juriste et coordonnateur de projet à l'ANCE-Togo.

Objectif «faim zéro d'ici 2030 »

La réalisation compromise selon l'Onu

Etonam Sossou

Davantage de personnes souffrent de la faim, selon une étude annuelle des Nations Unies. Des dizaines de millions de personnes ont rejoint, ces cinq dernières années, les rangs de celles qui sont chroniquement sous-alimentées et les pays continuent, dans le monde entier, de lutter contre de multiples formes de malnutrition.

La dernière édition de L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, publiée aujourd'hui, estime que près de 690 millions de personnes ont souffert de la faim en 2019, soit une augmentation de 10 millions par rapport à 2018, et de près de 60 millions en cinq ans. En raison des coûts élevés et de la faiblesse des moyens financiers, des milliards de personnes ne peuvent pas adopter une alimentation saine ou nutritive. C'est en Asie que les personnes qui souffrent de la faim sont les plus nombreuses, mais c'est en Afrique que leur nombre croît le plus rapidement. Selon le rapport, la pandémie de covid-19 pourrait faire basculer plus de 130 millions de personnes supplémentaires dans la faim chronique d'ici à la fin de 2020 (et les flambées de faim aiguë dans le contexte de la pandémie pourraient faire encore grimper ce nombre ponctuellement).

Le rapport sur L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde est l'étude mondiale qui fait le plus autorité en matière de suivi des progrès réalisés pour ce qui est d'éliminer la faim et la malnutrition. Elle

est produite conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Dans l'avant-propos, les responsables des cinq institutions avertissent que « cinq ans après que le monde s'est engagé à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et toutes les formes de malnutrition, nous ne sommes toujours pas en voie d'atteindre cet objectif d'ici à 2030 ».

Dans cette édition, des mises à jour de données essentielles concernant la Chine et d'autres pays densément peuplés ont conduit à une réduction substantielle des estimations du nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde, qui s'élève actuellement à 690 millions. La tendance, cependant, n'a pas changé. La révision de l'ensemble des données relatives à la faim depuis l'année 2000 aboutit à la même conclusion: après avoir diminué régulièrement pendant des décennies, la faim chronique a lentement commencé à augmenter en 2014 et continue de le faire.

L'Asie reste la région où l'on trouve le plus grand nombre de personnes sous-alimentées (381 millions). L'Afrique vient en deuxième position (250 millions), suivie de l'Amérique latine et des Caraïbes (48 millions). La prévalence mondiale de la sous-alimentation, soit le pourcentage global de personnes qui souffrent de la

faim, évolue peu- autour de 8,9 pour cent -, mais les chiffres absolus sont en augmentation depuis 2014. Cela signifie que ces cinq dernières années, la faim a augmenté au même rythme que la population mondiale.

Cette situation, à son tour, masque de grandes disparités régionales: en pourcentage, l'Afrique est la région la plus touchée - et la situation continue de s'aggraver -, puisque 19,1 pour cent de sa population est sous-alimentée. Ce taux est plus de deux fois supérieur à ceux de l'Asie (8,3 pour cent) et de l'Amérique latine et des Caraïbes (7,4 pour cent). Si la tendance actuelle se poursuit, en 2030, l'Afrique abritera plus de la moitié des personnes qui souffrent de manière chronique de la faim dans le monde.

Le bilan de la pandémie

Alors que la lutte contre la faim stagne, la pandémie de covid-19 intensifie les vulnérabilités et les insuffisances des systèmes alimentaires mondiaux, c'est-à-dire l'ensemble des activités et des processus qui affectent la production, la distribution et la consommation d'aliments. Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer l'impact total des mesures de confinement, le rapport estime qu'au minimum 83 millions de personnes supplémentaires, peut-être même 132 millions, pourraient souffrir de la faim en 2020 en raison de la récession économique déclenchée par la pandémie. Ce revers jette un doute supplémentaire sur la réalisation du deuxième objectif de développement durable (Faim «zéro»).

Allègement des charges fiscales

Des réductions maintenues pour stimuler l'investissement

(suite de la page 4)

Un accent particulier est aussi mis sur les transactions électroniques ou numériques pour élargir l'assiette de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Ce qui veut dire que les prestations, opérations, transactions et publicités, faites par les résidents et les entreprises de droit togolais par les canaux numériques, doivent faire l'objet de facturation de la Taxe sur la valeur ajoutée par les entreprises ayant la qualité d'assujetties à ladite taxe dans les conditions définies par le Code général des impôts. En plus, les plateformes

numériques ont l'obligation de transmettre à l'administration fiscale, une documentation récapitulant des revenus encaissés par les utilisateurs.

Enfin, à noter également que, le Code général des impôts définit le tarif de la vignette sur les véhicules à moteur en tenant compte du type de véhicule, de son affectation au transport de personnes ou de marchandises, et surtout de la puissance fiscale ou du tonnage. Pour donc favoriser l'adhésion de la population au paiement de la taxe sur les véhicules à moteur (TVM) et encourager le civisme fiscal, la charge

fiscale de cette taxe est considérablement réduite.

« Toutes ces mesures particulières visent la promotion de l'investissement et le renforcement des mesures de contrôle fiscal. Elles viennent en complément à d'autres mesures prises par le Président de la République par ordonnance en août 2020, pour réduire significativement les impacts de la pandémie au Coronavirus sur la vie économique et sociale du pays », rappelle-t-on du côté de la Présidence de la République.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1564
DE LOTO BENZ DU 06 - 01 - 2021

Chers amis parieurs, c'est avec joie que nous vous retrouvons pour procéder au tirage N°1565 de LOTO BENZ de ce mercredi 13 Janvier 2020.

Lors du précédent tirage de LOTO BENZ, de nombreux parieurs ont remporté des gros lots à LOME, TABLIGBO, ANIE, ADETA, KPALIME, MANGO et à DAPAONG. Dans les autres villes du pays, ce sont essentiellement des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur des parieurs.

Ainsi, la ville de LOME a recensé sept lots de 1.000.000F CFA, deux lots de 1.250.000F CFA, un lot de 1.500.000F CFA, un gros lot de 2.000.000F CFA et un gros lot de 2.500.000F CFA, remportés sur les points de vente 6900, 50325, 70024, 70522, 70345, 90036, 60038, 90336, 90328, 70138, 60726 et 90330.

Les villes de TABLIGBO, ADETA et MANGO, ont enregistré chacune des lots de 1.000.000F CFA gagnés respectivement auprès de l'opérateur 80031, 40130, 10523.

A ANIE, un lot de 1.000.000F CFA et un lot de 1.500.000F CFA ont fait le bonheur de parieurs qui ont tenté leur chance sur les points de vente 20422 et 20430.

A KPALIME ce sont quatre lots de 3.000.000F CFA qui ont été dénombrés sur les points de vente 40032.

La ville de DAPAONG n'est pas en reste avec un super gros lot de 4.000.000F CFA remporté auprès de l'opérateur 10122.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO, et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Avec la LONATO, jouez petit et gagnez gros.

BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1565 de LOTO BENZ du 13 Janvier 2021

Numéro de base

11 | 01 | 37 | 26 | 08



SURFEZ ET PARTAGEZ INTERNET EN TOUTE MOBILITÉ

MIFI ALCATEL **4G+**

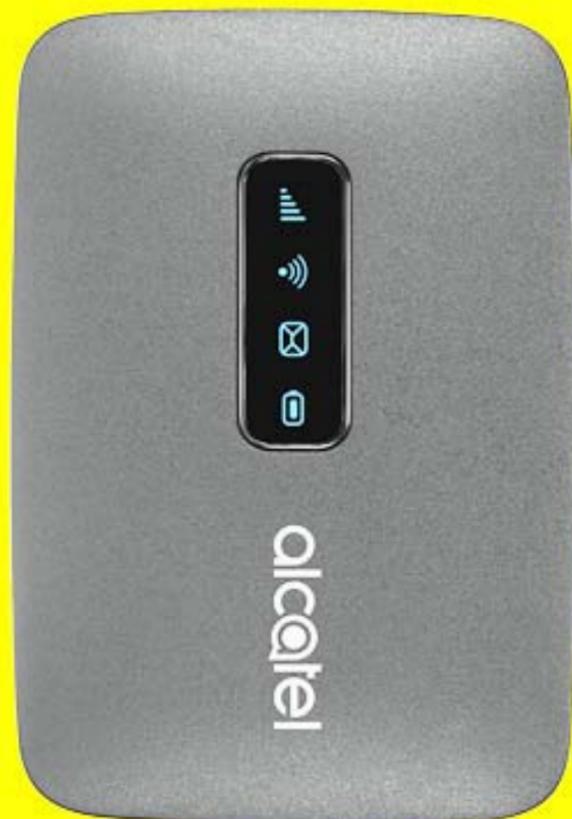
1 Terminal MiFi



+

60 Go

à **39 900 F CFA**



- Avec 4G et profil LTE-Fixe
- Vitesse de téléchargement jusqu'à 150 Mbps
- Compatible : Windows 7/8/8.1/10 (32 & 64 bit), Mac OS X 10.6 ~ 10.10 (32 & 64 bits)
- WiFi hotspot : supporte jusqu'à 32 terminaux
- Batterie : Bonne, 2150 mAh, 8 h en usage et 300 h hors usage.

Promo jusqu'au 31 janvier 2021. Volume de 60 Go utilisable uniquement sur le réseau mobile Togocel. Valable 30 jours.

[@togocom.tg](https://www.facebook.com/togocom.tg) | [@togocom_tg](https://www.instagram.com/togocom_tg)

Service Client : 888 | 119
7 jours/7 de 7h à 21h

[togocom.tg](https://www.togocom.tg)